

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2019

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

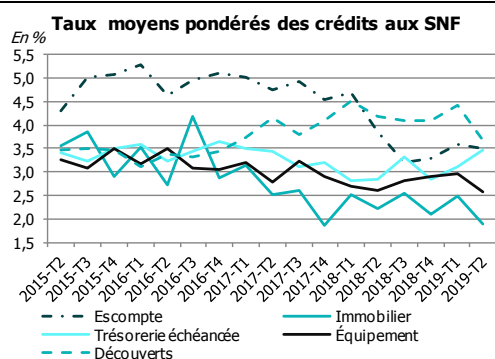
AU 2^E TRIMESTRE 2019

Au 2^e trimestre 2019, **les taux moyens des crédits aux sociétés non financières (SNF)** s'inscrivent globalement à la baisse. Les conditions débitrices sont plus favorables pour toutes les catégories de crédits, hormis pour la trésorerie échancée dont le taux moyen se redresse (+34 pb sur trois mois). Le taux moyen des découverts diminue de 75 pb, s'établissant à 3,67 %, soit son niveau le plus faible depuis le 3^e trimestre 2017. Celui des crédits immobiliers se contracte également, de 62 pb, et se rapproche de son plus bas niveau historique (1,85 % au 4^e trimestre 2017). Après 3 trimestres consécutifs de progression, le taux moyen des crédits à l'équipement se contracte (-39 pb) pour s'établir à un nouveau point bas historique à 2,58 %. D'une moindre ampleur, celui de l'escompte enregistre aussi une diminution (-11 pb).

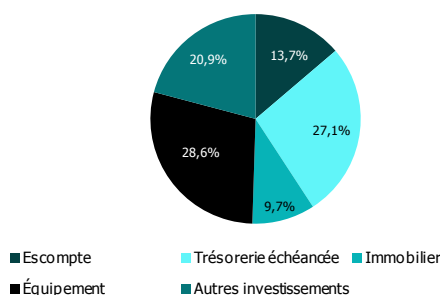
En ce qui concerne les **modalités d'octroi**, les crédits d'équipement restent majoritairement souscrits à taux fixes et pour des durées qui, en moyenne, approchent les 11 ans. La moitié de ces crédits d'équipement est accordée à un taux inférieur à 2,92 % (contre 1,21 % en métropole). À l'inverse, les crédits de trésorerie demeurent majoritairement accordés à taux variable (69 %). La moitié de ces crédits est négociée à un taux inférieur à 4,72 % (contre 1,77 % en France entière) et pour une durée moyenne de près de 7 ans. Les crédits à l'immobilier sont souscrits pour une durée moyenne de près de 15 ans, légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (près de 16 ans et demi). Ce trimestre, une faible partie de ces crédits est accordée à taux variables (6 % contre 9 % en métropole).

Au 2^e trimestre 2019, les écarts de taux entre la Nouvelle-Calédonie et la **France entière** se réduisent pour les découverts, les crédits à l'équipement et les crédits immobiliers et s'accroissent pour la trésorerie échancée (cf. Tableau ci-après). Le différentiel entre les conditions débitrices en **Polynésie française** et en Nouvelle-Calédonie se réduit sensiblement : -77 pb pour les découverts, -29 pb pour les crédits d'équipement, -28 pb pour les crédits immobiliers et -21 pb pour les crédits de trésorerie. Les taux demeurent plus favorables en Polynésie française, hormis pour les crédits immobiliers pour lesquels, le taux moyen redevient plus faible en Nouvelle-Calédonie.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

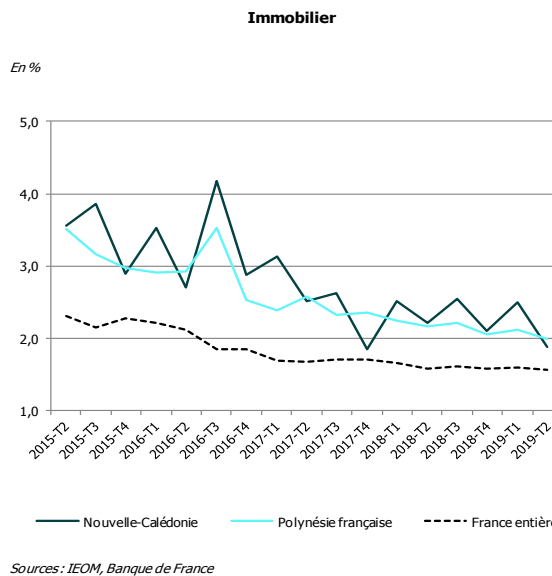
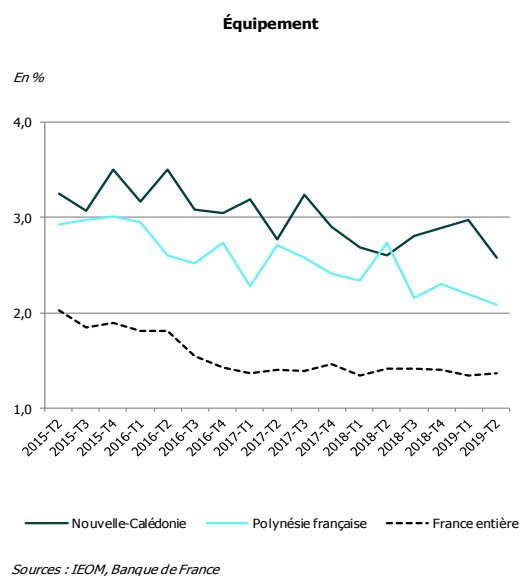
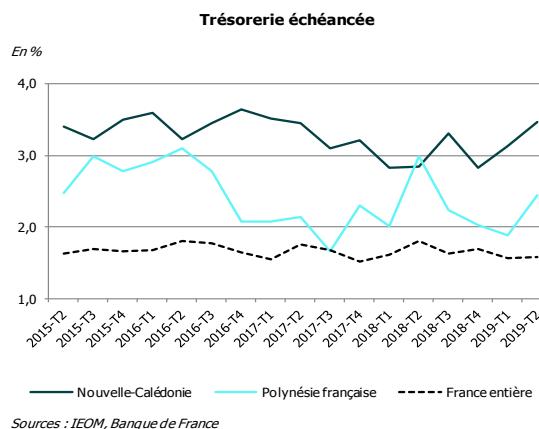
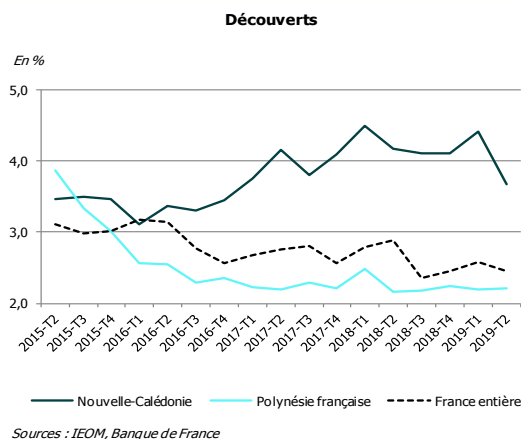


Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2019		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2019		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	3,67	2,45	4,42	2,58	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	3,46	1,58	3,12	1,56	79	24	31	33	4,72	1,77
Équipement	2,58	1,37	2,97	1,34	126	108	63	84	2,92	1,21
Immobilier	1,88	1,57	2,50	1,60	177	196	94	91	-	-

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 10), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 7 000 déclarations pour le 2^e trimestre 2019.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : R. FRITSCH – Responsable de la rédaction : M. ARDOINO
Éditeur et imprimeur : IEOM – Achévé d'imprimer : septembre 2019 – ISSN 2679-0769